



PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON
Le jeudi 24 mars 2016 à 18h

En début de séance :

MEMBRES EN EXERCICE : 51 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 34 - PROCURATIONS : 10 - VOTANTS : 44

Après le point 24 :

MEMBRES EN EXERCICE : 51 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 33 - PROCURATIONS : 10 - VOTANTS : 43

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD , M. André LECOURT , M. Patrick ESPITALIER , M. Frédéric SACCO , Mme Sandrine BEAUTRAIS , M. Laurent DUCAU, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, Mme Gaëlle LETTERON , M. Olivier CUREL , Mme Peggy RAYNE , M. Christophe CARMINATI (départ après le point 24)

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

BUOUX : M. Philippe ROUX

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET : M. Edmond GINTOLI

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Maxime BEY , M. Bruno VIGNE-ULMIER , Mme Corinne PAÏOCCHI

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MÉNERBES : M. Patrick MERLE (arrivé après le point 24)

MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN (départ après le point 24)

ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL

ST PANTALÉON : M. Luc MILLE

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT , M. Philippe LEBAS , Mme Gisèle MAGNE

VILLARS : M. Guy SALLIER

Absents excusés :

APT : Mme Isabelle VICO , Mme Maryse LAMY

AURIBEAU : M. Frédéric NERVI

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY , M. André BONHOMME

Procurations de :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX , Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. André LECOURT, M. Cédric MAROS donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS , Mme Marcia ESPINOSA donne pouvoir à M. Frédéric SACCO , Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Laurent DUCAU , Mme Monique CARRETERO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE donne pouvoir à M. Pascal RAGOT

GARGAS : Mme Laurence LE ROY donne pouvoir à M. Maxime BEY

ST SATURNIN LES APT : Mme Marianne FIELD donne pouvoir à M. Christian BELLOT

VIENS : Mme Mireille DUMESTE donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON

Etaiement également présents :

Anne SLIM, comptable public de la CCPAL

Fabien UHRING, Viens (suppléant sans voix délibérative)

Isabelle BREST, Saignon

Paule DAPRES, Saint Pantaléon

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne, Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 25 février 2016.

INFORMATION DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 3 MARS 2016

OBJET DE LA DECISION		VOTE	
SCOT			
Modification de la convention attributive de subvention relative à l'élaboration du SCOT : Le cocontractant est désormais la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon en lieu et place du Syndicat mixte du SCOT du Pays d'Apt.		Unanimité	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'activité de Perréal			
Vente du lot n°23 à Mme Cécile MANGEOT, gérante de la société Ambiance Paysage Superficie : 2 685 m ² Prix 120 825 € HT		Unanimité	
Vente du lot n°7 à M. Pascal DANNEAU, gérant de la société Domitia Superficie : 981 m ² Prix : 44 145 € HT			
Vente du lot n°30 à M. Yann LEDOUX, gérant la société Ets Ledoux Superficie : 1 504 m ² Prix : 67 680 € HT			
VOIRIE			
Approbation de la convention de participation financière à la réfection globale de voies d'intérêt communautaire entre le Syndicat des eaux Durance Ventoux et la CCPAL pour le chemin des Gardiols à Bonnieux. Participation du SEDV : 2 975 € HT pour 170 m ²		Unanimité	
EAU - ASSAINISSEMENT			
Plan de financement pour le placement sous télé-surveillance du poste de relevage des pompiers à Bonnieux :		Unanimité	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif de la dépense HT	Montant estimatif des recettes		
Equipement télé-surveillance du poste de relevage « des pompiers » Bonnieux	2 990,00 € HT		Agence de l'Eau – SUR 30 % 897,00 €
			Autofinancement CCPAL 70 % 2 093,00 €
		TOTAL 2 990,00 €	
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE			
Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un clavecin appartenant à Mme Elisa BARBESSI au profit du conservatoire de musique pour une durée de 3 ans.		Unanimité	

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- **Signatures de marchés publics (20 000 à 207 000 € HT)**

Intitulé du marché	Titulaire du marché	Prix HT
Maîtrise d'œuvre relative à l'extension de la crèche intercommunale Le Lièvre et la Tortue à Goult	Jean-Jacques BRIEU Architecte (30252 SOMMIERES) Cotraitants BET Sodeba et BET Ecofluides	44 604 € HT, 53 524,80 € TTC soit 10,62 % du montant estimatif des travaux.
Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment à usage technique et administratif pour ERDF	I-LOT Architecture (13008 Marseille)	Nouvelle rémunération : 105 519,12 € HT, 126 622,95 € TTC Soit 7,5% du montant des travaux (1 406 921,65 € au lieu de 1 300 000 € HT)

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant le bien-fondé des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Mme Anne SLIM, présente dans l'assemblée, confirme la conformité des documents comptables.

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Déclare que les comptes de gestion des budgets suivants dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, portant visa du comptable général, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. :

1 - Budget principal

2 - Budget petite enfance

3 - Budget Office de Tourisme Intercommunal

4 - Budget Locations d'Intérêt Economique

5 - Budget Ordures Ménagères

6 - Budget Production d'Energie Photovoltaïque

7 - Budget Zones d'Activités

8 - Budget Zone d'Activités de Goult

9 - Budget Eau Potable

10 - Budget Assainissement Collectif Régie

11 - Budget Assainissement Collectif DSP

12 - Budget SPANC

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Suite à la présentation des comptes de gestion 2015 dressés par le receveur, Didier PERELLO, élu conformément à l'article L2121-14 du C.G.C.T., présente à l'organe délibérant de la Communauté, les comptes administratifs 2015 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

La présentation détaillée par article a été annexée à la convocation.

Il est précisé que Gilles RIPERT, Président et ordonnateur de la dépense, quitte l'assemblée au moment du vote.

13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 «PRINCIPAL»

Le compte administratif 2015 du budget « Principal » de la CCPAL est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des dépenses :	17 681 431,20 €	Total des dépenses :	2 357 891,00 €
Total des recettes :	17 817 846,73 €	Total des recettes :	3 425 779,01 €
Excédent	136 415,53 €	Excédent	1 067 888,01 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	1 193 750,86 €
Recettes :	122 825,00 €
Déficit	- 1 070 925,86 €

Christophe CARMINATI s'interroge sur les raisons de la baisse des recettes exceptionnelles sur le budget principal entre 2014 et 2015. Après recherche (suite à la réunion), il est précisé que cette variation est liée au non paiement du solde des travaux de la caserne du SDIS en 2014 entraînant une recette de 41 000 €.

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le compte Administratif 2015 du budget Principal 2015 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 «PETITE ENFANCE»

Le compte administratif 2015 du budget Petite Enfance de la CCPAL est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	3 223 317,31 €	Dépenses :	842 715,87 €
Recettes :	2 999 569,92 €	Recettes :	1 644 074,06 €
Déficit	- 223 747,39 €	Excédent	801 358,19 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	992 793,46 €
Recettes :	498 672,55 €
Déficit	- 494 120,91 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le compte Administratif 2015 du budget Petite Enfance de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET OFFICE DE TOURISME

Le compte administratif 2015 du budget Office de Tourisme de la CCPAL est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	763 185,11 €	Dépenses :	77 277,03 €
Recettes :	824 549,86 €	Recettes :	40 392,52 €
Excédent	61 364,75 €	Déficit	- 36 884,51 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	40 682,46 €
Recettes :	80 500,00 €
Déficit	- 39 817,54 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le compte Administratif 2015 du budget Office de Tourisme de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

16 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET «LOCATION D'INTERET ECONOMIQUE»

Le compte administratif 2015 du budget Locations d'Intérêt Economique de la CCPAL est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	115 470,53 €	Dépenses :	283 303,52 €
Recettes :	175 764,29 €	Recettes :	288 429,70 €
Excédent	60 293,76 €	Excédent	5 126,18 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	68 831,01 €
Recettes :	0,00 €
Solde	68 831,01 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le compte Administratif 2015 du budget Locations d'Intérêt Economique de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

17 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET «REOM»

Le compte administratif 2015 du budget Ordures Ménagères de la CCPAL est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des dépenses :	1 068 552,86 €	Total des dépenses :	12 761,40 €
Total des recettes :	1 053 699,50 €	Total des recettes :	20 901,41 €
Déficit	- 14 853,36 €	Excédent	8 140,01 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Solde	0,00 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le compte Administratif 2015 du budget Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

18 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le compte administratif 2015 du budget Production d'Energie Photovoltaïque de la CCPAL est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	12 868,55 €	Dépenses :	14 110,17 €
Recettes :	27 329,85 €	Recettes :	22 173,48 €
Excédent	14 461,30 €	Excédent	8 063,31 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Solde	0,00 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le compte Administratif 2015 du budget Production d'Énergie Photovoltaïque de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

19 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET «ZONE D'ACTIVITES»

Le compte administratif 2015 du budget Zone d'Activité de la CCPAL est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	3 681 250,79 €	Dépenses :	2 581 101,94 €
Recettes :	3 681 250,79 €	Recettes :	2 963 003,66 €
Solde	0,00 €	Excédent	381 901,72 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Solde	0,00 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le compte Administratif 2015 du budget Zone d'Activité de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

20 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET «ZONE D'ACTIVITES DE GOULT»

Le compte administratif 2015 du budget ZA de Goult de la CCPAL est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	95 452,76 €	Dépenses :	95 452,76 €
Recettes :	95 452,76 €	Recettes :	12 500,00 €
Solde	0,00 €	Déficit	- 82 952,76 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Solde	0,00 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le compte Administratif 2015 du budget ZA de Goult de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

21 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET EAU POTABLE

Le compte administratif 2015 du budget Eau Potable de la CCPAL est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	2 668 997,63 €	Dépenses :	1 570 027,22 €
Recettes :	2 944 818,74 €	Recettes :	889 009,64 €
Excédent	275 821,11 €	Déficit	- 681 017,58 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	444 553,74 €
Recettes :	783 682,28 €
Excédent	339 128,54 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le compte Administratif 2015 du budget Eau Potable de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

22 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET « ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE »

Le compte administratif 2015 du budget Assainissement Collectif Régie de la CCPAL est clôturé comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	2 766 422,35 €	Dépenses :	1 186 682,51 €
Recettes :	3 711 918,94 €	Recettes :	1 564 503,66 €
Excédent	945 496,59 €	Excédent	377 821,15 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	306 464,23 €
Recettes :	1 330 920,00 €
Excédent	1 024 455,77 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le compte Administratif 2015 du budget Assainissement Collectif Régie de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

23 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP

Le compte administratif 2015 du budget Assainissement Collectif DSP de la CCPAL est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	1 016 789,54 €	Dépenses :	633 099,93 €
Recettes :	410 053,68 €	Recettes :	316 129,03 €
Déficit	- 606 735,86 €	Déficit	- 316 970,90 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	18 241,32 €
Recettes :	1 850,00 €
Déficit	- 16 391,32 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le compte Administratif 2015 du budget Assainissement Collectif DSP de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

24 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Le compte administratif 2015 du budget SPANC de la CCPAL est clôturé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	109 594,63 €	Dépenses :	0,00 €
Recettes :	85 179,66 €	Recettes :	2 307,76 €
Déficit	- 24 414,97 €	Excédent	2 307,76 €

RESTE A REALISER	
Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Solde	0,00 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres votants :

Approuve le Compte Administratif 2015 du budget SPANC de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel qu'il a été établi,

Constate la conformité de ce document avec le compte de gestion établi par le comptable du trésor,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de ce document comptable.

25 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales un débat doit avoir lieu au sein du Conseil communautaire sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Depuis la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), il est inclus un rapport de présentation de la structure et sur l'évolution des dépenses et des effectifs et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Un débat est donc mené sur la base du rapport joint en annexe et présenté par Didier PERELLO.

Les remarques suivantes sont apportées par l'assemblée :

PERSONNEL

Laurent DUCAU rappelle la nécessité d'anticiper la revalorisation du point d'indice du personnel de la fonction publique. Didier PERELLO indique que les prévisions de dépenses de personnel 2016 tiennent compte de cette mesure.

Patrick MERLE souligne la présence de 7 agents de + de 60 ans dans l'effectif et demande si leur remplacement est prévu en cas de départ à la retraite.

TRESORERIE

Concernant les avances de trésorerie, il demande le montant du remboursement prévu en 2016. Didier PERELLO répond que cela dépendra de l'exécution budgétaire 2016. A ce sujet, Anne SLIM, comptable public de la collectivité, souligne qu'il est nécessaire d'améliorer les problèmes de trésorerie liés à l'émission tardive des rôles (factures eau-assainissement, taxe de séjour, REOM).

Patrick MERLE indique alors qu'il faudrait se poser la question relative au mode de gestion le plus économique entre la DSP et la régie, notamment pour l'eau et l'assainissement.

Didier PERELLO répond que cette réflexion devra être menée au sein du conseil d'exploitation.

Olivier CUREL souligne que l'intérêt de la gestion en régie est de pouvoir gouverner localement.

GRANDS PROJETS

Fabien UHRING rappelle que la commune de Viens est fermement opposée à la participation à hauteur de 600 000 € pour les travaux de l'hôpital au motif que cette compétence relève de l'Etat.

Christian BELLOT, dans le cadre des projets d'investissement de stations d'épuration, s'interroge sur l'évolution du projet de STEP mutualisée avec Aptunion.

Maxime BEY affirme être formellement opposé à ce projet en zone urbanisée qui n'apportera que des nuisances olfactives et visuelles et pour lequel les coûts d'investissement risquent d'être importants. Il demande que l'avis de la commune de Gargas soit entendu avant toute négociation et souhaite être associé aux réunions concernant ce projet.

Gilles RIPERT répond qu'il s'agit pour l'instant d'une étude permettant à la communauté de communes de connaître les solutions possibles. Une réunion est organisée le 1^{er} avril 2016 avec Aptunion.

Gisèle MAGNE demande quelle couverture représente le déploiement du très haut débit budgété à 2 200 000 €. Patrick MERLE précise que cette prévision correspond à l'installation de 8 864 prises dans le cadre du 1^{er} plan quinquennal sur les communes d'Apt, Gargas, Roussillon, Goult, Saignon, Saint Pantaléon.

STRATEGIE / FISCALITE

Christophe CARMINATI souligne que la part de l'intercommunalité dans la fiscalité des ménages est de plus en plus importante.

Pascal RAGOT souligne que la communauté de communes demande beaucoup aux habitants. Selon lui, il est urgent de travailler à des solutions pour réduire les coûts plutôt que d'augmenter les impôts.

Didier PERELLO répond que les besoins budgétaires sont liés aux nombreux services à la population portés par l'intercommunalité. Peut-être faut-il se poser la question si la communauté de communes a trop de compétences.

Maxime BEY confirme l'avis de Pascal RAGOT selon lequel les habitants et les entreprises paient déjà beaucoup d'impôts. Il n'est donc pas favorable à une hausse d'impôts.

Bruno VIGNE ULMIER confirme cette position.

Gilles RIPERT confirme que la communauté de communes cherche à réaliser des économies, sachant que cette mission est difficile puisque 87% des dépenses de fonctionnement sont obligatoires ou contraintes.

Patrick MERLE propose de faire des choix dans les investissements et en favorisant les investissements économiques et touristiques permettant de développer des recettes futures.

Gilles RIPERT précise qu'il est également nécessaire d'apporter des services à la population qui génère la moitié des recettes fiscales de la communauté de communes.

Olivier CUREL regrette qu'il n'y ait pas d'estimation des dépenses engendrées par les investissements prévus.

Selon lui, la baisse des dotations de l'Etat doit amener les collectivités à faire des économies et non à augmenter les impôts.

Il souligne par ailleurs, que le discours tenu lors du vote du budget primitif 2015 était différent puisqu'il avait été décidé d'affecter un excédent de fonctionnement d'environ 1 million d'euros de l'année antérieure en recettes d'investissement du budget primitif 2015.

Didier PERELLO conclut que la CCPAL a fait le choix de développer des compétences qui engendrent des coûts de fonctionnement, aujourd'hui l'augmentation des impôts est une nécessité pour équilibrer le budget et maintenir le niveau de service.

Parallèlement, une gestion d'économie est également menée.

Pascal RAGOT constate que le service rendu à la population n'est pas meilleur qu'il y a 3 ans malgré l'augmentation des coûts.

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'orientation budgétaire présenté.

PERSONNEL

26 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DES COMMUNES MEMBRES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président rappelle la délibération du 4 juin 2015 approuvant la convention de mise à disposition de personnel entre les communes membres et la CCPAL pour l'année 2015 pour l'exercice des compétences Eau, Assainissement et Tourisme.

Il convient de renouveler des conventions pour l'année 2016 afin de poursuivre cette organisation et maintenir les personnels existants dans les communes concernées conformément au tableau suivant :

Coût estimatif

Budget	Communes	Nombre d'heures annuelles	Taux horaire	Coût estimatif
Assainissement	Gignac	100 h	18,83 €	1 883,00 €
	Saint-Pantaléon	156 h	14,85 €	2 316,60 €
	Sous-total	256 h		4 199,60 €
Eau potable	Gignac	74 h	18,83 €	1 393,42 €
	Sous-total	74 h		1 393,42 €
OTI	Ménerbes	910 h	16,11 €	14 660,10 €
	Lacoste	728 h	15,26 €	11 109,28 €
	Sous-total	1 638 h		25 769,38 €
	TOTAL	1968 h annuelles		31 362,40 €

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Autorise le Président à signer les conventions entre les communes de Gignac, Saint-Pantaléon, Lacoste et Ménerbes, et la communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de communes.

27 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU SERVICE AMENAGEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE DE LA COMMUNE D'APT

Le Président rappelle la convention arrivant à échéance le 12 mars 2016 relative à la mise à disposition d'un technicien principal 2^{ème} classe de la Communauté de Communes au profit de la Ville d'Apt – service Aménagement Urbain et Politique de la ville.

Il précise que la Ville d'Apt a délibéré en date du 1^{er} mars 2016 pour approuver le renouvellement de cette convention de mise à disposition d'un technicien principal 2^{ème} classe à raison de 15 h hebdomadaires pour la période du 13 mars 2016 au 31 décembre 2016 moyennant une contrepartie financière de 22,23 € par heure.

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable en date du 22 mars 2016.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de personnel pour la période du 13 mars au 31 décembre 2016. A l'issue de cette période l'intéressée sera réintégrée à temps complet à la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Autorise la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon auprès de la Ville d'Apt à compter du 13 mars 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2016 à raison de 15 heures hebdomadaires moyennant une contrepartie financière de 22,23 € par heure,

Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition entre la Ville d'Apt et la Communauté de Communes pour la période du 13 mars 2016 au 31 décembre 2016,

Dit qu'à la fin de la période ci-dessous l'intéressée sera intégrée à temps complet à la communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

EAU ET ASSAINISSEMENT

28 - MARCHE COMPLEMENTAIRE AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN RESEAU SEPARATIF, DE MEME QUE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT QUARTIERS «SAINT-MICHEL» ET «LA CUCURONNE» A APT

Pierre CARBONNEL rappelle la délibération 2015-65 du 19 mars 2015 autorisant le Président à signer le marché de travaux pour la création d'un réseau séparatif, de même que pour la réhabilitation du réseau d'assainissement quartiers «Saint-Michel » et « La Cucuronne » à APT (tranche 2).

Le marché d'un montant initial de 335 514,00 € HT, a été signé avec le groupement solidaire d'entreprises LUBERON TP/SNPR (mandataire LUBERON TP).

L'avenant n°1 du 14 décembre 2015 au marché porte son montant à 347 612,66 € HT.

Il explique que lors du raccordement du nouveau réseau séparatif au réseau de la rue Georges SANTONI, la communication entre un regard béton peu étanche et un ancien réseau pluvial inconnu, à l'intersection de la rue Georges SANTONI et de l'avenue Victor-Hugo, a entraîné une infiltration importante d'eaux usées vers le Calavon.

L'urgence ainsi créée, résultant de circonstances imprévisibles lors de l'exécution du marché initial, justifie le recours à l'article 35-II alinéa 5 du Code des marchés publics, lequel s'applique à des « marchés complémentaires de services ou de travaux, passés sans publicité ni mise en concurrence préalables et qui consistent en des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires ».

Considérant la nécessité d'agir, des négociations ont été menées avec l'entreprise afin de conclure un marché complémentaire permettant l'achèvement des travaux.

Il est demandé au Conseil d'autorisation le Président à signer, en application de l'article 35-II alinéa 5 du Code des marchés publics, un marché complémentaire d'un montant de 41 510,00 € HT, soit 49 812 € TTC avec l'entreprise LUBERON TP pour l'achèvement des travaux de mise en séparatif des réseaux quartiers « Saint-Michel » et « La Cucuronne » à APT, en précisant que le montant total de l'opération se trouvera ainsi porté à 389 122,66 € HT, soit 466 947,19 € TTC, de sorte que le montant du marché initial se trouvera augmenté de 15,98 % avenant n°1 compris.

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer le marché complémentaire pour l'achèvement des travaux de mise en séparatif, de même que pour la réhabilitation du réseau d'assainissement quartiers «Saint-Michel » et « La Cucuronne » à APT (tranche 2) avec l'entreprise LUBERON TP pour un montant de 41 510,00 € HT (Quarante et un mille cinq cent dix Euros Hors Taxes), soit 49 812 € TTC (Quarante neuf mille huit cent douze Euros Toutes Taxes Comprises),

Dit que les dépenses liées à cette opération seront inscrites en section investissement au budget AC/Régie de la CCPAL,

Dit que le marché signé sera transmis à la Préfecture de Vaucluse pour contrôle de légalité.

QUESTIONS DIVERSES

Pascal RAGOT informe le conseil des difficultés auxquelles sont confrontés les producteurs de cerise en raison de nouvelles normes européennes qui risquent de fragiliser la récolte 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
Gilles RIPERT

